



École de culture générale Guide du travail personnel (TPL)

Volée 2023-2026

CADRE LÉGAL

Le cadre du travail personnel est précisé par l'article 12 du Règlement de l'Ecole de culture générale (RECG) du 6 juillet 2022.

Art. 12 Travail personnel

- 1 Dans le cadre fixé par le Département, le directeur arrête les modalités de mise en œuvre du travail personnel.
- 2 Selon le calendrier fixé par le directeur, l'élève de l'École de culture générale effectue un travail personnel en 3^e année.
- 3 Le travail personnel permet à l'élève de démontrer ses capacités à résoudre et à présenter de façon autonome des tâches complexes dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel choisi.
- 4 Le travail personnel donne lieu à une note annuelle.
- 5 Le titre du travail personnel est mentionné sur le certificat d'École de culture générale.

DÉFINITION ET OBJECTIFS

Selon le plan d'études vaudois de l'Ecole de culture générale, le travail personnel est un travail autonome qui doit permettre aux élèves d'apprendre à :

- développer et affiner leur capacité à formuler une thématique ;
- planifier les étapes de leur travail ;
- récolter et évaluer des données ou élaborer une œuvre artistique ;
- présenter des résultats ;
- mener une réflexion critique.

Pour chaque domaine professionnel, le travail personnel doit être en relation :

- soit avec les domaines d'études prévus par le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale, à savoir :
 - les langues
 - les mathématiques,
 - les sciences expérimentales et l'informatique
 - les sciences humaines et sociales
 - les disciplines artistiques
 - le sport
- soit avec le domaine professionnel choisi par l'élève.

Le travail personnel exige un investissement régulier et rigoureux, tant en termes de temps que de qualité de réflexion. Il ne s'agit ni d'un simple exposé ni d'un projet réalisable en quelques jours. Ce travail requiert une véritable acquisition de connaissances, qui doivent être comprises et assimilées avant de pouvoir répondre à une question de recherche de manière argumentée et critique.

RÉALISATION

Organisation du travail

Le travail personnel se réalise en principe par groupe de deux élèves de la même classe. Le choix du sujet est laissé aux élèves, dans le cadre défini par les enseignant·e·s référent·e·s.

Le travail comprend nécessairement la rédaction d'un document écrit et une soutenance orale.

Le document écrit doit compter entre 8 et 12 pages A4, soit un minimum de 15'000 signes, hors annexes. Toutefois, pour les travaux intégrant une création artistique, le texte d'accompagnement peut être réduit à 4 ou 5 pages.

Le travail personnel repose sur :

- un enseignement intégré en cours de français et de bureautique, destiné à familiariser les élèves avec la méthodologie à appliquer pour la réalisation de leur travail ;
- un travail autonome conséquent, rythmé par des points de situation réguliers jusqu'à la remise définitive.

Le travail doit s'appuyer sur :

- une problématique et une question de recherche claires ;
- des sources bibliographiques de qualité, dont au moins deux sont imposées ;
- au minimum deux entretiens avec des personnes-ressources ou experts du domaine (un seul entretien requis en cas de travail de création).

Un sondage peut également être intégré pour enrichir l'analyse.

Définition de la problématique et démarche de travail

Pour orienter et structurer leur travail dès le début du processus il est essentiel que les élèves :

- choisissent un domaine et délimitent à l'intérieur de celui-ci un sujet de recherche ;
- identifient une problématique de recherche, autrement dit un ensemble de problèmes et de questions qui met en évidence les enjeux majeurs liés au sujet choisi, et atteste l'intérêt d'une recherche dans ce domaine ;
- formulent une question de recherche précise, à laquelle ils chercheront à répondre tout au long de leur travail.

La question de recherche est une question unique qui ne débouche pas sur une réponse immédiate de type « oui » ou « non ». Elle doit permettre de fixer l'objectif de la recherche et de délimiter son étendue. Il est essentiel de la décomposer en un ensemble ordonné de sous-questions, afin de structurer la réflexion et d'orienter la collecte d'information.

La question de recherche peut déboucher dans un premier temps sur une réponse anticipée, l'hypothèse de travail, qui sert de base et de fil conducteur à la réflexion. L'analyse des sources écrites et des entretiens permettra ensuite de confirmer ou d'inflimer cette hypothèse et d'aboutir à une réponse construite et argumentée.

Exemple schématique :

1. Sujet de recherche : L'impact de l'utilisation du téléphone sur la scolarité des jeunes
2. Problème de recherche : Etudier le lien entre l'usage intensif du téléphone et le développement cognitif, social et émotionnel des jeunes
3. Question de recherche : Dans quelle mesure l'utilisation excessive du téléphone impacte-t-elle la scolarité des jeunes ?
4. Sous-questions :
 - Quels sont les bénéfices et les risques liés à l'usage du téléphone chez les jeunes, notamment dans un contexte scolaire ?
 - Comment définir l'usage excessif du téléphone et quelles en sont les causes psychologiques, sociales ou environnementales ?
 - Quelles sont les conséquences d'un usage excessif du téléphone sur le développement cognitif (attention, mémoire) des adolescents ?
 - En quoi l'usage intensif du téléphone peut-il influencer la qualité des relations sociales entre jeunes ?

- Quel est l'impact d'un usage excessif du téléphone sur la régulation émotionnelle, le stress ou l'anxiété des élèves ?
 - Peut-on établir un lien entre le temps d'écran et le taux d'absence au gymnase ?
5. Hypothèse de recherche : Une utilisation excessive du téléphone induit des risques accrus d'échec scolaire, en particulier en raison de l'impact sur le développement cognitif et l'absentéisme que cela peut entraîner.

Citations et bibliographie

S'approprier frauduleusement les propos, les idées ou les créations d'un·e auteur·rice ou d'une Intelligence Artificielle (IA) sans les citer – que ce soit de manière intentionnelle ou par négligence – constitue un plagiat. Toute forme de plagiat, quelle qu'en soit l'ampleur ou les circonstances, est sanctionnée par la note 1.

Les sources utilisées doivent être citées directement dans le corps du texte ou au moyen de notes de bas de page, puis systématiquement référencées dans la bibliographie. Il existe plusieurs styles de citation ; il est essentiel d'en choisir un et de s'y tenir tout au long du travail.

Une citation littérale (mot à mot) doit être placée entre guillemets, avec mention de l'auteur et de l'année dans le texte ou en note de bas de page. Lorsqu'un propos est reformulé, il n'est pas nécessaire d'utiliser des guillemets, mais l'auteur et l'année doivent être indiqués.

Dans la bibliographie, les références doivent être présentées de manière harmonieuse et uniforme, selon une norme définie en accord avec les enseignants et les élèves.

Utilisation des IA (Intelligences Artificielles)

Les enseignant·e·s répondant·e·s définissent des indications précises quant à l'utilisation de l'IA. Ils peuvent en autoriser ou en interdire l'usage, en précisant leurs motivations. L'IA peut être employée à différents niveaux, notamment comme outil rédactionnel ou pour la génération d'idées, chacun nécessitant un mode de référencement spécifique :

- lorsqu'une IA générative est utilisée pour améliorer la qualité rédactionnelle, son utilisation doit être mentionnée dans une section dédiée du travail (par exemple, "Remerciements" ou "Méthodologie") ;
- lorsqu'elle est employée pour la génération d'idées, elle doit être référencée comme une source classique. Dans ce cas, chaque utilisation doit mentionner le nom de l'IA, sa version (si disponible), son adresse d'accès, ainsi que la date d'utilisation (par exemple : « ChatGPT, version 3.5, <https://chat.openai.com/>, le 16 mai 2023 »). Le prompt utilisé doit impérativement être retranscrit en annexe.

Pour la citation littérale d'un texte généré par une IA, les règles sont identiques à celles d'une source traditionnelle : le passage doit être mis entre guillemets, l'IA référencée en note de bas de page et le prompt ajouté en annexe. Toutefois, un texte généré ne pouvant être assimilé à un document classique, il ne doit pas figurer dans la bibliographie.

Si un texte est reformulé à partir d'un contenu produit par une IA, il n'est pas nécessaire d'utiliser des guillemets, mais il doit être clairement identifié comme résultant d'une IA, avec une référence précise en note de bas de page et le prompt en annexe.

Lorsque l'IA est utilisée comme source d'inspiration, elle doit être mentionnée en note de bas de page, avec le prompt en annexe.

Enfin, toute image générée par une IA doit être explicitement référencée comme telle, en précisant l'outil utilisé selon les mêmes modalités.

ENCADREMENT

Répartition du suivi

Plusieurs enseignant·e·s encadrent la réalisation du travail personnel :

- le suivi général du travail est assuré par l'enseignant de français ;
- un enseignant de la discipline en rapport avec le sujet est impliqué pour les questions plus spécifiquement liées au traitement de la problématique. Il est de la responsabilité de l'élève de trouver, au sein du conseil de classe, l'enseignant spécialiste acceptant de suivre le travail ;
- l'enseignant de bureautique supervise et évalue la mise en page des dossiers des élèves tout au long de leur réalisation.

Les enseignants aident, soutiennent et conseillent les élèves dans la construction de leur problématique et de leur question de recherche, dans l'élaboration du plan de travail, pendant la recherche de la documentation et durant la phase de réalisation du travail.

La répartition du suivi entre enseignant·e de français et enseignant·e spécialiste est présentée dans le tableau ci-dessous.

Enseignant·e de français	Enseignant·e spécialiste
Formulation de la problématique et de la question de recherche Structuration et cohérence de la réflexion Rédaction et syntaxe Communication (appropriation du sujet, aspects rhétoriques) Citations et bibliographie Préparation des entretiens	Délimitation du sujet, de la problématique et formulation de la question de recherche Planification du travail Recherches (deux sources imposées) Conseil et aide au choix des personnes-ressources pour les entretiens Extraction et traitement des informations Réponse à la question de recherche

Rôles et tâches des élèves

Il est attendu des élèves qu'ils :

- trouvent un·e enseignant·e spécialiste au sein du conseil de classe acceptant de les suivre dans leur travail ;
- collaborent et se répartissent les tâches ;
- délimitent leur sujet, élaborent leur problématique et leur question de recherche ;
- recherchent, analysent et exploitent les informations nécessaires pour répondre à leur question de recherche ;
- planifient et respectent le calendrier de travail établi avec les enseignant·e·s ;
- répondent aux sollicitations des enseignant·e·s et se présentent à l'heure aux entretiens ;
- rendent compte aux enseignant·e·s de l'avancée de leur travail selon les modalités définies ;
- prennent en compte les conseils et remarques des enseignant·e·s et exercent un regard critique et différencié sur leur propre travail ;
- fassent preuve d'honnêteté intellectuelle en indiquant clairement leurs sources.

Suivi et documentation de l'avancée du travail

Les enseignant·e·s et les élèves se rencontrent régulièrement afin de faire le point sur l'avancement du travail. Dès le début, un dossier de suivi est tenu à jour, regroupant les éléments essentiels tels que les comptes rendus des entretiens, les échanges de courriels entre enseignant·e·s et élèves, ainsi que les rendus intermédiaires accompagnés de leurs appréciations.

Il est également vivement recommandé aux élèves de tenir un journal de bord pour consigner leur progression et leurs réflexions personnelles. Celui-ci devrait inclure la date, les tâches accomplies et les questions en suspens. En complément, un calendrier rétroactif peut s'avérer utile pour structurer efficacement le travail et respecter les délais impartis.

Aspect financier et droit à l'image

Il n'est, en principe, accordé aucune subvention pour la réalisation du travail personnel. Si des dépenses sont à prévoir, les élèves et les enseignant·e·s tentent de les évaluer le plus tôt possible et se mettent d'accord sur leur mode de financement.

Les éventuels bénéfices engendrés par l'organisation d'une manifestation ou la vente d'un recueil sont reversés à une association choisie par les élèves, d'entente avec les enseignant·e·s.

Le droit à l'image doit être respecté en tout temps. Dans le cas où le travail inclut des interviews filmées par exemple, une autorisation de droit à l'image et de droit d'auteur·rice doit être demandée par écrit aux personnes interviewées.

CALENDRIER GENERAL DU TRAVAIL PERSONNEL

Le travail personnel est effectué entre la 2^e année et la 3^e année d'Ecole de culture générale selon le calendrier figurant ci-dessous.

	Etapes	Date	Descriptif
Le calendrier ci-contre fournit le cadre temporel général du travail personnel. L'enseignant responsable du suivi du travail peut le détailler davantage.	Initiation et planification du travail	Mai à août 2025	Constitution des groupes. Choix d'un sujet. Recherche de l'enseignant·e spécialiste. Premières recherches, mise en place de la problématique, formulation de la question de recherche et des sous-questions.
	Rendu du document de présentation du travail à l'enseignant·e de français et à l'enseignant·e spécialiste	Lundi 1^{er} septembre 2025	Rendu d'un court texte (+/- 400 mots) énonçant le sujet, la problématique, la question et les sous-questions de recherche.
	Présentation orale du projet devant la classe (durant les cours de français)	Septembre 2025	Validation de la problématique et de la question de recherche par l'enseignant·e de français et l'enseignant·e spécialiste.
	Planification/réalisation du travail	Octobre à décembre 2025	Recherches et réalisation des entretiens. Avancement du travail, rédaction de la première version.
	Reddition de la première version complète à l'enseignant·e de français et à l'enseignant·e spécialiste	Lundi 12 janvier 2026	Evaluation formative de la première version par les enseignant·e·s et entretiens individuels avant le 13 février 2026.
	Reddition de la version définitive au secrétariat incluant une attestation d'authenticité (3 exemplaires reliés) et via Moodle	Lundi 2 mars 2026, à 8h	Evaluation par les enseignant·e·s et l'expert·e. Aucune note n'est communiquée avant la soutenance orale. Les élèves reçoivent uniquement une appréciation indiquant si leur travail est suffisant ou insuffisant. Le cas échéant, des pistes d'amélioration leur sont suggérées pour préparer la soutenance orale.
	Soutenances orales au sein de la classe	Merc. 25 et jeudi 26 mars 2026 dès 13h25	Horaire, ordre de passage, modalités et consignes données par l'enseignant·e de français. Communication de la note globale du travail après la soutenance.

EVALUATION

L'évaluation du travail personnel est assurée par les enseignant·e·s impliqués, selon des critères définis à l'avance. Les éléments suivants sont pris en compte :

- le travail dans sa forme finale ;
- le processus de travail ;
- la soutenance orale ;
- la forme du document final.

De plus, la présentation du projet en classe au début du processus, ainsi que la première version remise en janvier constituent des étapes significatives qui font partie intégrante de l'évaluation. A la discréption de l'enseignant·e de français, d'autres travaux rédactionnels liés au travail personnel pourraient être réalisés durant les cours de français et inclus dans l'évaluation.

La note globale² résulte d'une moyenne pondérée des évaluations attribuées par les différents enseignant·e·s impliqués in fine.

Discipline	Pondération
Français	2/5 de la note finale
Spécialiste	2/5 de la note finale
Bureautique	1/5 de la note finale

La soutenance orale permet de vérifier l'acquisition des connaissances et la maîtrise du sujet par les élèves. Elle joue un rôle clé dans l'évaluation finale.

Les soutenances orales se déroulent en principe sur deux demi-journées, au sein de la classe, en présence de l'enseignant·e de français, de l'enseignant·e spécialiste ayant accompagné chaque groupes et de l'expert·e. La durée de l'oral, incluant un temps dédié aux questions, est de 30 minutes.

La note globale du travail personnel compte parmi les notes annuelles nécessaires à l'obtention du certificat d'Ecole de culture générale. L'intitulé du travail personnel est mentionné sur le certificat.

Deux actes de correspondance en lien avec le travail personnel sont également évalués et intégrés dans la moyenne de français en 3^e année.

En cas de redoublement, le travail personnel doit être entièrement refait.

² Remarque concernant la note finale : la note peut varier d'un élève à l'autre au sein d'un même groupe.